

Déclaration liminaire – CHSCTD 11 juin 2021

Monsieur le Directeur Académique,

Un point sur la situation sanitaire est prévu à l'ordre du jour de ce CHSCT. Les organisations syndicales espèrent qu'il aura à minima pour objectifs de répondre à certains dysfonctionnements actuels, de faire un point sur les mesures envisagées pour terminer au mieux cette année scolaire et de nous permettre collectivement une projection sur la rentrée 2021.

Nous reconnaissons le dialogue et les échanges présents dans notre département afin de faire des points réguliers sur la situation sanitaire mais également d'apporter des solutions à des problèmes locaux. Malgré cela, au terme de cette année scolaire, nous déplorons les ratés et les lenteurs de la communication ministérielle et le nombre insuffisant de CHSCT au sein de notre département.

Depuis le début de la crise sanitaire, nous dénonçons l'improvisation, le manque d'anticipation, l'absence de capacité à mettre en adéquation les besoins et les moyens, que ce soit à court, moyen ou long terme. L'Education Nationale n'a pas épargné ses personnels en leur imposant des consignes sans cesse modifiées, parfois contradictoires, communiquées pendant le week-end par internet ou par les médias pour une mise en oeuvre dès le lundi.

Vacciner, recruter, équiper, voilà ce qui est nécessaire !

Après plus d'un an de crise sanitaire, les personnels souhaitent que les vacances d'été permettent de tourner la page du rythme infernal de l'École sous Covid. Nous espérons tous que la rentrée 2021 soit « la rentrée d'après », ce qui nécessite une anticipation et une concertation effectives car les dysfonctionnements étaient malheureusement quotidiens, qu'il s'agisse par exemple des modifications des conditions d'enseignement de l'EPS, des mesures concernant les élèves bénéficiant de temps d'inclusion, qui font fi des besoins essentiels des élèves, ou encore des aménagements des examens fort insatisfaisants, puisque gérés dans l'urgence.

Nous regrettons que les personnels de l'Education Nationale, quel que soit leur âge n'aient pas obtenu un accès prioritaire à la vaccination dès le début de la campagne. Cela va poser des problèmes pour les enseignants de second degré qui seront convoqués pour des examens le jour de leur injection ; si en Côte d'Or où les vaccinodromes sont plus nombreux, les reports de vaccination peuvent se faire facilement, dans notre département nous savons qu'il n'en est rien, étant donnés les délais qu'il a fallu pour que certains enseignants puissent bénéficier de leur première injection : certains n'ayant pu en bénéficier que cette semaine malgré leur volonté de se faire vacciner.

Cet état de fait a entraîné de grandes disparités dans les délais de prise en charge des uns et des autres en fonction des zones d'implantation des centres de vaccination.

Par ailleurs, les modalités de mise en œuvre des autotests pour les élèves ont posé problème faute de recrutement de personnels spécifiques pour les assurer. Il n'est pas envisageable d'attendre des personnels dont ce n'est pas la mission d'assurer cette tâche. D'autre part, les infirmier.ères scolaires ont dû mettre de côté leurs missions habituelles d'accompagnement des élèves au sein des établissements.

Au-delà du retard et des difficultés d'acheminement, la quantité d'autotests livrée était souvent inférieure au nombre d'ayants droit dans chaque établissement. Les quantités sous-évaluées ont conduit à une priorisation locale qui a souvent relégué à la dernière place de la dotation les personnels d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap.

Non, ces personnels ne sont pas plus protégés de la contamination tout comme ils ne sont pas moins vecteurs potentiels du virus. Au contraire, leurs missions les exposent pleinement depuis maintenant plus d'un an, notamment sur les temps d'accompagnement individuel, de surveillance de restauration ou d'internat.

Nous pourrions revenir sur l'organisation de la campagne de tests salivaires dans les écoles, source de désorganisation, de tensions. Bon nombre d'écoles attendent toujours que les tests soient effectués alors que les familles étant demandeuses ont déjà rempli et signé leurs autorisations. Une information plus précise sur les dates aurait permis davantage de sérénité dans l'organisation du travail. Encore une fois les directrices et directeurs d'école se sont retrouvés en première ligne avec une surcharge de travail sans aucune compensation

Enfin, au regard du réchauffement climatique et de la crise sanitaire, il est urgent en ce qui concerne le bâti, d'acquérir les équipements nécessaires et d'engager des travaux en vue d'améliorer les conditions de travail : qualité de l'air, isolation des locaux...

Aussi, souhaitons-nous fixer dès aujourd'hui le calendrier de visites, mis à l'arrêt avec le covid, nous signalons que d'autres départements comme la Nièvre ont maintenu des visites et que dans notre département, des collègues ont pourtant reçus en leur sein des visites pour des évaluations d'établissement. Pourquoi les visites de CHSCT n'ont-elles pas été possibles ? C'est aussi en nous rendant sur place que nous aurions pu aider les équipes à faire avancer les protocoles, en établissant des comparaisons, en partageant les bonnes idées des un.es et des autres. C'est pourquoi, nous demandons la tenue d'un CHSCT juste avant la rentrée ou la semaine de la rentrée afin de faire le point sur la situation sanitaire et de préparer la rentrée dans des conditions sereines.

Plus que jamais, privilégions l'anticipation à la précipitation !